

**Communiqué de presse**  
**4 novembre 2020**

## **Projet de budget 2021 amendé – réintroduction des mécanismes salariaux**

Le Conseil administratif (CA) a procédé à d'ultimes arbitrages budgétaires. Il a également effectué quelques ajustements d'ordre technique ainsi qu'un dernier équilibrage lui permettant de réintroduire les mécanismes salariaux du personnel de l'administration municipale ainsi que du personnel de la petite enfance. Cette décision a été prise à la majorité des membres de l'Exécutif. Ce dernier a également alloué davantage de moyens financiers pour répondre à l'urgence sociale. Le CA réserve le détail des mesures et le chiffrage à la Commission des finances qui se tiendra le 10 novembre.

Le résultat du projet de budget 2021 amendé après ajustements techniques, réintroduction des mécanismes salariaux et équilibrage est déficitaire à hauteur de -49'372'795 francs. Il reste ainsi inférieur de + 13'205 francs au déficit maximal autorisé par la disposition transitoire RFFA inscrite à l'art. 131 LAC, fixé à -49'386'000 francs.

**Contact médias :**

Alfonso Gomez  
En contactant Anna Vaucher  
Collaboratrice personnelle  
Tél. + 41 78 760 97 97  
Courriel : [anna.vaucher@ville-ge.ch](mailto:anna.vaucher@ville-ge.ch)